



Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar 30, bte 1 B-1000 Bruxelles

+32 27408000

e.proc@publicprocurement.be
www.publicprocurement.be

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses¹ (identifier tous les pouvoirs adjudicateurs responsables de la procédure)

Nom officiel: Saint-Gilles		Numéro national d'identification: ² 0207.367.588_21695	
Adresse postale: Place M. Van Meenen, 39			
Ville: Saint-Gilles	Code NUTS: BE10	Code postal: 1060	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Loïc Lorthioir		Téléphone: +32 25361779	
Courriel: llorthioir@stgilles.brussels		Fax: +32 25360202	
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (URL) https://stgilles.brussels/			
Adresse du profil d'acheteur: (URL) https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=449117			

I.2) Procédure conjointe

<input type="checkbox"/> Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe, En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:
<input type="checkbox"/> Le marché est attribué par une centrale d'achat.

I.3) Communication

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: (URL)
<input checked="" type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: (URL) http://www.cellule.archi/
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
<input checked="" type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
<input type="radio"/> autre adresse: (indiquer l'autre adresse)
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées
<input checked="" type="checkbox"/> par voie électronique via: (URL) https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Saint-Gilles-2022_EXTRA_9_PCP-F02
<input type="radio"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
<input type="radio"/> à l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)
<input checked="" type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL) https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=44843

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e)
<input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e)	<input type="radio"/> Organisme de droit public
<input checked="" type="radio"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale
	<input type="radio"/> Autre type:

I.5) Activité principale

<input checked="" type="radio"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre:
<input type="radio"/> Santé	

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: Domaine de La Roseraie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux	Numéro de référence: ² Saint-Gilles-2022_EXTRA_9_PCP-F02_0
II.1.2) Code CPV principal: 71200000 Descripteur supplémentaire: ^{1,2}	
II.1.3) Type de marché <input type="radio"/> Travaux <input type="radio"/> Fournitures <input checked="" type="radio"/> Services	
<p>II.1.4) Description succincte: Les services concernent un projet global visant les infrastructures de la Roseraie. Il s'agit d'un domaine de 1,5 hectares comprenant différents bâtiments (emprise au sol de près de 2200 m²) qui appartient à la commune de Saint-Gilles mais est situé à Uccle. Il accueille une multitude d'activités (école des devoirs, plaines de jeux organisées par la commune, formations, etc.) dont les principales sont proposées par l'Asbl « La Roseraie – Espace Cré-Action » qui y développe depuis 23 ans un lieu de résidence et de création artistique destiné au théâtre jeune public et aux arts du cirque. Les bâtiments, dont certains, issus du mouvement moderne, présentent un réel intérêt architectural, nécessitent une rénovation énergétique (isolation de l'enveloppe et rénovation des installations techniques) et une mise en conformité. Ces travaux, pré tendent à une subvention dans le cadre du plan de relance européen et, dans le cas d'une confirmation de ce subside, devraient être réceptionnés pour juin 2026. Par ailleurs, les utilisateurs souhaitent voir se réaliser une (ou plusieurs) extension(s) afin de développer leurs activités. Le programme comprend, entre autres, un foyer polyvalent permettant d'accueillir 130 personnes et deux salles de spectacle/répétition de 130 et 150 places (augmentation estimée à 270m² nets). Il faut en outre repenser l'aménagement des lieux d'accueil pour les visiteurs et les artistes, réorganiser les bureaux de l'Asbl et repenser les espaces extérieurs. Ce projet global est divisé en 3 volets dont seul le premier est garanti à l'heure actuelle. Voir détails au point II.2.4.</p>	
<p>II.1.5) Valeur totale estimée ²</p> <p>Valeur hors TVA: [413000.00] Monnaie: EUR</p> <p>(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique)</p>	
<p>II.1.6) Information sur les lots</p> <p>Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non</p> <p>Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: <input type="radio"/> un seul lot</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire:</p> <p><input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants:</p>	

II.2) Description¹ (1)

II.2.1) Intitulé: ²	Lot n°: ²
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s): ²	
II.2.3) Lieu d'exécution	
Code NUTS: ¹ [BE10]	
Lieu principal d'exécution: Le site de La Roseraie est situé 1299 Chaussée d'Alsemberg à 1180 Uccle	
II.2.4) Description des prestations: (nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences) Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 9 compétences requises, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • À l'étape des demandes de participation, seule la compétence architecture est demandée et donc évaluée. En vertu de l'article 882 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.), sauf des associé#e#s ou collaborateur#trice#s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées sous le point III.1.3). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT ». La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat est donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture. ATTENTION : en vertu de l'article 54 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché. • En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 8 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier, design signalétique, paysage et scénographie). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 8 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative. Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un (ou plusieurs) artiste(s) pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.	
La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission. Le budget total des travaux est estimé à ce jour à 3.740.000,00 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire). La mission comportera trois volets: La réalisation du Volet 1 est prioritaire. Celle des Volets 2 et 3 est plus hypothétique car davantage dépendante de l'obtention de financements complémentaires (subsidies, etc.). * VOLET 1 : 1.a : Mission complète de rénovation énergétique des bâtiments E et F (Grand bâtiment et Préau) : - l'estimation du montant de travaux relatif à ce volet est de 1.700.000 EUR, TVA et honoraires non compris ; - le taux d'honoraires applicable à ce volet est de 10 % ; - l'estimation du montant d'honoraires relatif à ce volet est de 170.000 EUR, TVA non comprise. 1.b : Esquisse préliminaire sur les Volets 2 (rénovation énergétique des bâtiments A, B, C et D et des pavillons 3 et 4) et 3 (extension et de réaménagement paysager du site) : forfait d'honoraires de 17.000 euros TVA non comprise. Cette esquisse préliminaire constituant une avance dans le travail attendu dans le cadre des volets ultérieurs, les honoraires y relatifs seront déduits de la fraction d'honoraires prévue pour ledit stade aux Volets 2 et 3. * VOLET 2 (conditionné à la mobilisation de financements complémentaires) : Mission complète de rénovation énergétique des bâtiments A, B, C et D (bâtiments d'accueil) et des pavillons 3 et 4 : - l'estimation du montant de travaux relatif à ce volet est de 740.000 EUR, TVA et honoraires non compris ; - le taux d'honoraires applicable à ce volet est de 10 % ; - l'estimation du montant d'honoraires relatif à ce volet est de 69.000 EUR, TVA non comprise, soit 10% du montant des travaux desquels sont déduits 5.000 EUR TVA non comprise correspondant au prorata de l'esquisse préliminaire demandée dans le cadre du volet 1. * VOLET 3 (conditionné à la mobilisation de financements complémentaires) : Mission complète d'extension et de réaménagement paysager du site : - l'estimation du montant de travaux relatif à ce volet est de 1.300.000 EUR, TVA et honoraires non compris ; - le taux d'honoraires applicable à ce volet est de 13 % ; - l'estimation du montant d'honoraires relatif à ce volet est de 157.000 EUR TVA non comprise, soit 13% du montant des travaux desquels sont déduits 12.000 EUR TVA non comprise correspondant au prorata de l'esquisse préliminaire demandée dans le cadre du volet 1. Conformément aux pratiques du secteur, les prestations liées à une mission complète d'étude et de suivi de l'exécution de travaux sont classiquement régies par le biais d'un marché à tranches au sens de l'article 57 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services : chaque tranche classique correspondant à une étape de la mission classique d'architecture (esquisse, avant-projet, permis, ...); Pour faciliter la lecture et l'exécution, ces tranches seront, dans le cahier des charges, dénommées « STADES », mais sont bien à considérer comme tranches au sens de la loi sur les marchés publics. Chaque tranche bénéficie d'une commande (ordre de service, d'une réception et d'un paiement propre). Seule la première tranche (comprenant le stade esquisse sur le Volet 1a et l'entièreté du Volet 1b) est ferme. Toutes les autres tranches du marché sont conditionnelles. L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur.	

ATTENTION :

Etant donné que le projet prétend à une subvention dans le cadre du plan de relance, les travaux relatifs aux volets 1 et 2 devraient, en cas d'octroi de ladite subvention, être réceptionnés pour juin 2026. Cet objectif est théoriquement réalisable mais très juste et ne permet pas de ménager des marges pour les multiples imprévus touchant classiquement les projets d'infrastructure (allongement des délais pour le permis d'urbanisme, intempéries sur chantier, etc.). De ce fait, s'agissant d'une situation de droit externe au pouvoir adjudicateur qui rend nécessaire la réduction du délai minimum ordinaire, les délais de publicité pour la présente procédure de passation du marché de services pourront être réduits jusqu'à 15 jours pour la réception des demandes de participation et jusqu'à 10 jours pour la réception des offres conformément à l'article 37, §4, 1^o et 2^o de la loi sur les marchés publics.

De façon générale, l'attention des candidats est attirée sur le planning très serré de cette procédure. Il est donc demandé aux candidats de prendre en compte cette contrainte et de ne pas s'engager dans la procédure s'ils craignent de ne pouvoir, en cas de sélection, remettre offre faute de temps.

II.2.5) Critères d'attribution:

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité ^{1, 2, 20}

Nom Pondération

- Qualité des intentions architecturales et **50**

du rapport avec le contexte

- Pertinence des orientations techniques **30**

Nom

- Présentation de l'offre

Pondération

5

Coût ^{1, 20}

Nom Pondération

- Pertinence des orientations budgétaires **15**

Prix ²¹ - Pondération:

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA: **[413000.00]** Monnaie: **EUR**

(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques - estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot)

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois: **48** ou Durée en jours:

ou Début: *(jj/mm/aaaa)* / Fin: *(jj/mm/aaaa)*

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction oui non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions:

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer (sauf dans les procédures ouvertes)

Nombre de candidats envisagé: **3**

ou Nombre minimal envisagé: / Nombre maximal: ²

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: **Les critères de limitation du nombre de candidats retenus, à savoir la motivation, l'adéquation du profil et la pertinence et la qualité de missions antérieures choisies, sont détaillés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.**

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération oui non

II.2.11) Information sur les options

Options oui non

Description des options: **Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.**

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne oui non

Identification du projet: **Plan de Relance européen (Règlement (UE) 2021/241)**

II.2.14) Informations complémentaires:

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions: **L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante :**

- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification ;
- à défaut : fourniture d'une attestation datant de moins de 6 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'exécution du marché nécessitera l'inscription à l'Ordre professionnel national belge en vue de l'introduction du permis d'urbanisme lié au projet.

III.1.2) Capacité économique et financière

- Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection:

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):²

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

- Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection: **Démonstration des compétences pour la mission : prouvée via une liste reprenant, pour chaque compétence minimale requise à l'étape de demande de participation (architecture), les missions menées dans les 5 dernières années pouvant constituer des preuves de l'expérience pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché. Le cas échéant, l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un de ses associé#s ou collaborateur#trice#s a acquise comme associé#e ou collaborateur#trice au sein d'une précédente structure ou en solo, et ce uniquement aux conditions détaillées dans l'annexe 2 du présent avis de marché. Les règles de comptabilisation de l'ancienneté des missions listées sont fixées dans l'Annexe 2 du présent avis de marché.**

ATTENTION : pour les missions relatives à des projets livrés, la date maximale prise en compte pour calculer l'ancienneté d'une mission est celle de la réception PROVISOIRE.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):² **Concernant la compétence architecture, la liste des missions comprendra au minimum une preuve de l'expérience de l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion du marché public de travaux (lors de sa passation-rédition du cahier des charges et lors de son exécution) pour un ouvrage livré (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 750.000,00 euros HTVA.**

III.1.5) Informations sur les marchés réservés²

- Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
- Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées au marché²

III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les marchés de services)

- La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: **L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.**

III.2.2) Conditions particulières d'exécution:

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

- Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

- Procédure ouverte
 - Procédure accélérée
Justification:
- Procédure restreinte
 - Procédure accélérée
Justification:
- Procédure concurrentielle avec négociation
 - Procédure accélérée
Justification: **Etant donné que le présent marché prétend à une subvention dans le cadre du Plan de Relance européen adopté par le Conseil européen le 10 décembre 2020 (Règlement (UE) 2021/241) ;**
Etant donné que l'appel à projet lié à ces subventions et lancé par la Direction des Implantations Culturelles et des Hôpitaux Académiques, au sein de la Direction générale des Infrastructures du Ministère de la FWB, impose une date limite pour la réception provisoire des travaux fixée au 30 juin 2026 ;
Etant donné que le présent marché a pour but de désigner l'auteur de projet et qu'au vu des temporalités normales d'études et d'exécution des travaux, l'objectif arrêté est réalisable mais très juste et ne permet pas de ménager des marges pour les imprévus touchant classiquement les projets d'infrastructure ;
Les délais de publicité pourront être réduits jusqu'à 15 jours pour la réception des demandes de participation et jusqu'à 10 jours pour la réception des offres conformément à l'article 37, §4, 1° et 2°.
- Dialogue compétitif
- Partenariat d'innovation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre
 - Accord-cadre avec un seul opérateur
 - Accord-cadre avec plusieurs opérateurs
Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: ²
 - Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique
 - Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs
- Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans:

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

- Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Informations sur la négociation (*uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation*)

- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) Enchère électronique

- Une enchère électronique sera effectuée
Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics oui non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure ²

Numéro de l'avis au JO série S:
(*Un des suivants: Avis de préinformation; Avis sur un profil d'acheteur*)

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: (jj/mm/aaaa) **05/07/2022** Heure locale: (hh:mm) **12:00**

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés ⁴

Date: (jj/mm/aaaa) **13/09/2022**(*dans le cas d'un concours restreint*)

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: ¹

[FR] [NL]

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

L'offre doit être valable jusqu'au: (jj/mm/aaaa)
ou Durée en mois: **6**(*à compter de la date limite de réception des offres*)

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date: (jj/mm/aaaa) Heure locale: (hh:mm) Lieu:

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable oui non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:²

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires²

[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes :

Annexe 1. Formulaire DUME (fichier du format .xml à télécharger sur votre ordinateur puis à éditer via la page Web suivante : <https://uea.publicprocurement.be/gdpr>)

Annexe 2. Précisions terminologiques, critères de limitation du nombre de candidats retenues & contenu du dossier de demande de participation

Annexe 3. Localisation des bâtiments

Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Cette déclaration vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

[2] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 à 4 candidats sur base du dossier de demande de participation ; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'un Carnet d'intentions rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires.

[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be

[4] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 1 ou 2 experts extérieurs.

[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 2000,00 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.

[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

VI.4) Procédures de recours**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**Nom officiel: **Conseil d'Etat**Adresse postale: **rue de la science, 33**Ville: **Bruxelles** Code postal: **1040** Pays: **Belgique**

Courriel:

Téléphone:

Adresse internet: *(URL)* Fax:**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation²**

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville: Code postal: Pays:

Courriel:

Téléphone:

Adresse internet: *(URL)* Fax:**VI.4.3) Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours²

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville: Code postal: Pays:

Courriel:

Téléphone:

Adresse internet: *(URL)* Fax:**VI.5) Date d'envoi du présent avis:** *(jj/mm/aaaa)* **13/06/2022**

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire² le cas échéant⁴ si ces informations sont connues²⁰ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération²¹ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise